

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

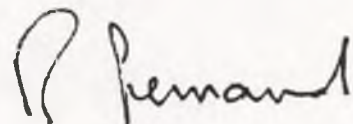
3001 Berne

---

Berne, 19 février 1987

Avec les compliments du Comité romand "pour une politique d'asile sans abus" qui espère que ces deux articles vous seront utiles.

Service de presse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R Gremaud'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'R'.

Raymond Gremaud

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

---

Non à l'émotionnel

OUI A LA LOI SUR L'ASILE

Le 5 avril, le peuple et les cantons décideront si oui ou non ils soutiennent la politique d'asile de la Confédération. Le problème des réfugiés a fait couler tellement d'encre, a suscité tellement de réactions qu'il est plus confus que jamais. Avant la votation, il serait bon de faire preuve de discernement. Les organisations et partis politiques qui s'opposent à la nouvelle loi rendent un mauvais service aux réfugiés. Ils jouent sur les sentiments des citoyens dans un but qui a d'autres visées que l'asile. Chacun le sait, l'émotion est mauvaise conseillère, raison pour laquelle il faut suivre la politique réaliste proposée par le Conseil fédéral et dire oui à la révision de la loi sur l'asile.

Avec le projet de loi soumis au peuple, la tradition d'accueil de la Suisse n'est pas remise en cause. La révision, rendue nécessaire par l'évolution de la situation internationale, vise une politique juste, praticable et précise. Les personnes personnellement persécutées dans leur pays en raison de leur race, de leur religion ou de leurs idées politiques trouveront toujours refuge en Suisse. Le statut de réfugié politique n'est pas touché par la révision.

En revanche, la loi a été durcie pour que de faux réfugiés n'obtiennent pas le droit d'asile et prennent injustement la place des vrais réfugiés. Pour maintenir la légalité, le projet prévoit une plus forte collaboration avec les cantons, la création de passages obligatoires à la frontière et la délégation de pouvoirs au Conseil fédéral si une situation de crise l'exigeait.

Cela ne vise qu'à une politique claire. Il n'y a donc pas de quoi agiter une telle opposition.

7.

Oui à la loi sur l'asile (suite)

Ce référendum, lancé soi-disant pour aider les réfugiés, est une aberration de la part de ses auteurs et de ceux qui les soutiennent. Refuser la loi retarderait encore le règlement des cas en suspens et prolongerait le calvaire des requérants en attente de décision. Finalement, la confusion entretenue par les opposants, qui se targuent de principes humanitaires ou religieux, est malsaine. Le combat actuel est idéologique et n'a rien à voir avec l'amélioration du sort des réfugiés à long terme. Il est stérile. N'importe quel citoyen armé de bon sens constate que notre pays restera, avec cette nouvelle loi, comme par le passé, une terre d'accueil pour les réfugiés authentiques.

Le projet soumis au verdict populaire le 5 avril permettra de mener une politique d'asile juste, attachée à des principes clairs et basée sur les réalités nationales. Raison pour laquelle il faut dire oui.

M. P.



COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

---

Asile

GARE A LA CONFUSION!

Le 5 avril prochain, nous serons donc appelés à nous prononcer sur le droit d'asile révisé. Si nous devons nous déplacer aux urnes, c'est parce que le Parti socialiste suisse et diverses organisations caritatives ont lancé le référendum sur cet objet. Ils estiment cette révision trop dure à l'égard des futurs demandeurs d'asile et donc contraire à nos traditions d'accueil, pour reprendre un terme courant.

On peut avoir l'opinion que l'on souhaite sur les problèmes Nord-Sud, les réfugiés politiques et économiques ou le type de régime politique du Sri Lanka, du Chili ou du Zaïre. Et donc sur la manière de venir en aide aux populations concernées. Là en effet, n'est pas le vrai problème.

Le centre du débat, c'est la notion de "réfugié politique" telle que nous la concevons, telle que nos ancêtres déjà l'ont conçue. La votation du 5 avril ne porte pas sur la politique d'asile que tel ou tel groupe aimerait voir se développer en Suisse, mais bel et bien sur les moyens d'appliquer notre traditionnelle politique d'asile qui a déjà permis à des milliers de persécutés du monde entier de recommencer une nouvelle existence dans notre pays.

Or, force est de constater que depuis quelques années déjà, nous n'avons plus les moyens juridiques qui devraient nous permettre d'appliquer efficacement notre politique d'accueil envers les persécutés. Le nombre toujours croissant de réfugiés dit "économiques" nous empêche de parer au plus pressé, donc de vouer tous nos soins à l'accueil des véritables persécutés.

∕

Gare à la confusion! (suite)

Le 5 avril, nous ne renierons pas - bien au contraire! - nos traditions d'asile, mais nous les renforcerons en approuvant cette révision. Il serait donc hautement illusoire de croire un seul instant qu'en rejetant cette réforme, nous ouvririons la porte à plus de justice et d'humanité. Bien au contraire, un rejet de cette révision pénaliserait brutalement les persécutés qui chercheraient à s'établir chez nous.

Les responsabilités humanitaires que nous assumons depuis des décennies au chapitre du droit d'asile doivent être maintenues et renforcées. C'est ce que nous ferons en disant deux fois oui, le 5 avril prochain, à la révision de la loi sur l'asile.

Ph. Boillod